

Envoi à la Préfecture de 20/05/2021
Reçu en Préfecture de 20/05/2021
Affiché le 20/05/2021
ID=056-215601345-20210518-101

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 18/2021 du 18 mai 2021

OBJET : PASSATION D'UN MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC SIPROPRE DE PLOERMEL POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES DE L'ECOLE PRIVEE A LA CANTINE MUNICIPALE ET SERVICE DES REPAS AINSI QUE L'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du 13 juillet 2020 (rubrique N° 4) portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 20 000 euros HT,

Vu les besoins des services pendant l'indisponibilité physique temporaire de l'Agente en charge de ces missions,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est passé un marché de prestations temporaires de services avec la société SIPROPRE :

- à compter du 27 avril 2021 et jusqu'au 6 juillet 2021 inclus pour la cantine
- à compter du 22 mai 2021 et jusqu'au 3 juillet 2021 inclus pour le ménage dans les bâtiments communaux (mairie).

Article 2 : le coût des prestations de services s'élèvent à 598 euros HT par mois pour la cantine et 299 euros HT par mois pour le ménage.

Fait à Mohon le 18 mai 2021

Le Maire,
Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance